



COMMUNE DE SANT-GENOU

Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE
PLAN DU BOURG

PLU approuvé par délibération du 10 septembre 2004
Révision approuvée par délibération du 11 mars 2020



Cabinet Jean-Charles DAYOT
Géomètre Expert
19 rue du Sapin Vert 36500 BUZANCUS
Tél. 02 54 02 21 29 - Fax 02 54 02 21 29
Courriel : jcd@dayot-geometre-expert.fr
Site : www.dayot-geometre-expert.fr

Echelle : 1/2000

Dossier n° 2013-081

Mars 2020 / JCD

LEGENDE

- Zone urbaine**
- Sous secteur d'habitat du centre historique et ancien
 - Sous secteur d'habitat récent et pavillonnaire
 - Sous secteur concerné par la zone de contrainte renforcée
 - Forêt de la nappe Cénomantique
 - Sous secteur d'équipements spécifiques (sports, loisirs, etc...)
 - Sous secteur de hameaux constructibles
 - Sous secteur de hameaux non constructibles
 - Sous secteur de jardins
 - Sous secteur à vocation d'activités artisanales, industrielles et commerciales
 - Sous secteur d'urbanisation future à vocation d'habitat
 - Sous secteur d'urbanisation future (inconstructible)
- Zone naturelle**
- Sous secteur naturel de carrières
 - Sous secteur naturel d'étangs
 - Sous secteur naturel de loisirs
 - Sous secteur naturel de vallée
- Zone agricole**
- Sous secteur à vocation agricole
 - Sous secteur à vocation agricole concerné par la zone de contrainte renforcée
 - Sous secteur du fonds de la nappe du Cénomantique
 - Sous secteur à caractère paysager
- Eléments payrés à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver (EBC)
 - Emplacement réservé avec numéro de référence
 - Vole bruyante - Recul de 75 m - Axe RD 943
 - Zone d'implantation des annexes en milieu Agricole et naturel
 - STCAL - Secteur de Taille Et de Capacité d'Accès Limité
 - Périmètre de Protection Modifiée
 - Périmètre de centralité commerciale
 - Eléments bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination de l'article 151-11 du code de l'urbanisme

